

## CONVOCATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### ZODIAC AEROSPACE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 348 887,80 €.  
Siège social : 61, rue Pierre Curie, 78370 Plaisir.  
729 800 821 R.C.S. Versailles.

#### Avis de convocation.

MM. les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) le mardi 10 janvier 2012 à 16 heures 30, au siège social, 61, rue Pierre Curie, 78370 Plaisir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### *Ordre du jour.*

##### I. Partie ordinaire :

- Approbation des comptes sociaux de la société Zodiac Aerospace relatifs à l'exercice clos le 31 août 2011 (1ère résolution) ;
- Approbation des comptes consolidés du Groupe Zodiac Aerospace relatifs à l'exercice clos le 31 août 2011 (2ème résolution) ;
- Affectation du résultat – Fixation du montant du dividende à 1,20 € par action (3ème résolution) ;
- Approbation des conventions et engagements visés par l'article L. 225-86 du Code de commerce et présentés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (4ème résolution) ;
- Autorisation à donner au Directoire en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions (5ème résolution) ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Marc Assa, membre du Conseil de Surveillance (6ème résolution) ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Louis Desanges, membre du Conseil de Surveillance (7ème résolution) ;
- Renouvellement du mandat de Madame Elisabeth Domange, membre du Conseil de Surveillance (8ème résolution) ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Edmond Marchegay, membre du Conseil de Surveillance (9ème résolution) ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Robert Maréchal, membre du Conseil de Surveillance (10ème résolution) ;
- Renouvellement du mandat de la société FIDAUDIT, commissaire aux comptes titulaire (11ème résolution) ;
- Renouvellement du mandat de la société SAREX, commissaire aux comptes suppléant (12ème résolution).

##### II. Partie extraordinaire :

- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation des actions détenues par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions (13ème résolution) ;
- Pouvoirs à l'effet de réaliser les formalités légales consécutives aux présentes résolutions (14ème résolution).

L'avis de réunion comportant le texte des projets de résolutions soumis à cette assemblée générale a été publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n° 145 du 5 décembre 2011.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette assemblée.

Toutefois, conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, seront seuls admis à assister à cette assemblée, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 5 janvier 2012 à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société ;
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité devra être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'assemblée peuvent demander leur carte d'admission :

- pour les actionnaires au nominatif : en s'adressant à la Société Générale, service des assemblées, 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes, Cedex 03, cette demande pouvant être effectuée en retournant le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sur lequel figure également la demande de carte d'admission ;
- pour les actionnaires au porteur : en s'adressant à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte-titres.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à un autre actionnaire, à son conjoint, au partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité ou à toute autre personne (physique ou morale) de son choix dans les conditions légales et réglementaires applicables ;

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;
- voter par correspondance.

Un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera automatiquement adressé par courrier postal aux actionnaires inscrits en compte nominatif. Pour les titulaires d'actions au porteur, ce formulaire leur sera adressé sur demande à leur intermédiaire financier.

Conformément à la loi, il est rappelé que :

- toute demande du formulaire unique devra, pour être prise en compte, avoir été reçue par la Société six jours au moins avant la date de l'assemblée générale ;
- les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et incluant, le cas échéant, l'attestation de participation, parvenus à la Société ou à la Société Générale, service des assemblées, 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes, Cedex 03, trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée, soit le 7 janvier 2012 au plus tard.

Les actionnaires peuvent révoquer leur mandataire, étant précisé que la révocation, qui devra être communiquée à la Société, devra être faite dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire conformément à l'article R.225-79 alinéa 5 du Code de commerce.

Par exception à ce qui précède, les actionnaires peuvent désigner ou révoquer leur mandataire par voie électronique jusqu'à la veille de l'assemblée à 15 heures, heure de Paris (soit jusqu'au 9 janvier 2012 à 15h), selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : [nominatifs.zsa@zodiacaerospace.com](mailto:nominatifs.zsa@zodiacaerospace.com) en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant auprès de la Société Générale (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte) ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;
- pour les actionnaires au porteur : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : [porteurs.zsa@zodiacaerospace.com](mailto:porteurs.zsa@zodiacaerospace.com) en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis, en demandant à leur intermédiaire financier d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à la Société Générale, service des assemblées, 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes, Cedex 03. Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard le 7 janvier 2012 pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

L'actionnaire ayant exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Les informations et documents visés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, comprenant notamment les documents qui doivent être présentés à cette assemblée générale, ont été publiés sur le site internet [www.zodiacaerospace.com](http://www.zodiacaerospace.com) le 20 décembre 2011. Ils seront également disponibles et consultables au siège social à compter de la date de parution du présent avis.

Le texte des projets de résolutions présentés par les actionnaires et la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à leur demande seront publiés sans délai sur le site internet de la Société précédemment visé.